

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le lundi 19 novembre 2018, à 18 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2018-11-19 - 436

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2018-11-19 - 437

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que préparé et déposé par la greffière;

ADOPTÉ

2018-11-19 - 438

Adoption de la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

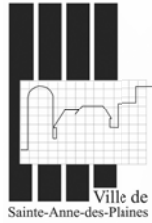
Attendu qu'en vertu de l'article 142.5 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a l'obligation d'établir une politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville;

Attendu que la politique de financement qui a été rédigée respecte les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et les lignes directrices de pratiques exemplaires de l'industrie en matière de financement de régime de retraite;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-11-19 - 439

Autorisation - Tenue de la Grande Guignolée des médias du 6 décembre 2018

Attendu que le 6 décembre 2018 se tiendra la Grande Guignolée des médias au profit de Moissons Laurentides;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire apporter son support à Moissons Laurentides qui supporte plusieurs organismes anneplains;

Attendu que pour ne pas nuire à la Guignolée des Chevaliers de Colomb qui se tiendra le 8 décembre prochain, la Ville désire recueillir des fonds aux entrées nord de la Ville;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la tenue de la Grande Guignolée des médias, le 6 décembre 2018, de 5h à 8h du matin sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, plus précisément aux endroits suivants :

- À l'arrêt de la montée Morel au croisement du rang Trait-Carré, en provenance de Sainte-Sophie;
- À l'arrêt du rang Trait-Carré au croisement de la montée Laramée, en provenance de Saint-Lin-Laurentides;
- À l'arrêt du boulevard Sainte-Anne au croisement de la rue des Cèdres (face à la Banque Nationale), en provenance de Saint-Lin-Laurentides;
- Possiblement, à l'arrêt du rang Sainte-Claire au croisement de la 5^e Avenue, en provenance de Terrebonne, si le nombre de volontaires est suffisant;

D'effectuer une gestion serrée des effectifs bénévoles afin de ne pas contrevenir au *Code de la sécurité routière* afin d'éviter tout incident;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines, au service des Travaux publics et à Moissons Laurentides;

ADOPTÉ

2018-11-19

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2018-11-19 - 440

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière